



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2022

# **PROCÈS VERBAL**

Date de convocation du Conseil d'administration : le 26 septembre 2022

#### Présents :

Mmes – MM. : Isabelle **GAUTELIER**, Marie-Claude **MASSON**, Roland **DECOMBE**, Danielle **MECHIN**, Martine **NAZARET**, Marie Françoise **BLONDEEL**, Dominique **GERBES**, MICHEL **ANDRE**.

#### Ont donné procuration :

Mmes – MM.: Xavier **ODO** à Isabelle GAUTELIER, Florian **CAMEL** à Marie-Claude MASSON,

#### Excusés:

Mmes - MM.: Guillaume MOULIN, Théo VIGNON, Sandra YOUSSEF,

#### Secrétaire :

Mme Maud BENENATI.

La séance du Conseil d'administration est ouverte à 18h15, sous la présidence de Madame Isabelle GAUTELIER, Vice-Présidente.

Le quorum est atteint (8 membres physiquement présents), les questions portées à l'ordre du jour peuvent être valablement débattues.

Procès verbal adopté à la séance du 13 décembre 2022.

#### **ORDRE DU JOUR:**

- Adoption du procès verbal du Conseil d'administration du 5 juillet 2022
- Compte rendu de délégations
- Informations diverses
- Délibérations :
- 1. Cession du CCAS à la Mairie à titre gratuit de "La Croisée des mondes"
- 2. Décision modificative budget CCAS
- 3. Sortie journée semaine Bleue Seniors
- 4. Repas de NOËL 2022
- 5. Commission d'étude Présentation d'un dossier d'aide sociale facultative

# APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2022

Le procès verbal du Conseil d'administration du 5 juillet 2022 est adopté à l'**unanimité** par 10 voix pour.

# **COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS**

- Les aides alimentaires accordées depuis le CA du 5/07/2022 : 5 ménages aidés pour un montant de 244.00€.

#### **INFORMATIONS**

Madame GERBES rejoint le Conseil d'administration à 18h23.

Madame Isabelle GAUTELIER remercie le couple qui a généreusement fait un don de 150,00€ au CCAS suite à leur mariage cet été.

Madame Isabelle GAUTELIER fait un retour sur la semaine Bleue qui s'est déroulée du 3 au 7 octobre 2022. Les participants étaient nombreux sur la sortie ainsi que sur les ateliers.

Madame Isabelle GAUTELIER fait un retour sur l'été avec plusieurs déclenchements de l'alerte canicule et remercie tous les bénévoles pour leur implication.

Madame Isabelle GAUTELIER rappelle les différents évènements à venir :

- la soirée des aidants, le 14 octobre 2022
- le repas de NOEL des seniors, le 10 décembre 2022
- la distribution des coffrets de NOEL des seniors, le jeudi 15 décembre 2022
- la remise des bouquets de fleurs et des ballotins de chocolats à domicile par les élus, le samedi 17 décembre 2022

# 1 – CESSION DU CCAS A LA MAIRIE A TITRE GRATUIT DE « LA CROISÉE DES MONDES »

# Rapport de Madame GAUTELIER

Vu les articles L. 3112-1 et L. 3112-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le CCAS de Grigny est propriétaire du bâtiment dit de « La Croisée des Mondes », qui est l'ancienne bibliothèque municipale place Henri Barbusse, situé sur la parcelle cadastrée AL 0605. Depuis la construction de la Médiathèque Léo Ferré, ce bâtiment n'accueille plus la bibliothèque.

Ce bâtiment ancien est désormais vétuste et le CCAS ne pourra assumer financièrement les choix devant être faits quant à son avenir, le CCAS cède donc, à titre gratuit, ce bien figurant à son inventaire (n° 69501) à la Ville de Grigny.

# **DÉBAT - DISCUSSIONS**

Madame MECHIN demande ce qu'il va advenir du bâtiment. Madame Isabelle GAUTELIER répond qu'il sera détruit et qu'une esplanade sera aménagée en sa place.

# DÉLIBÉRÉ - VOTES

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**AUTORISE** la cession à titre gratuit par le CCAS de Grigny à la Ville de Grigny de la parcelle cadastrée AL 0605 d'une contenance de 113 m² qui comprend le bâtiment de l'ancienne bibliothèque,

**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités et à signer tout document afférent à cette acquisition,

**APPROUVE** la sortie du patrimoine du CCAS de Grigny qui sera réalisée conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M14 :

n° inventaire	Désignation	Nature comptable	Observations
69501	BIBLIOTHÈQUE	2131	Acquisition à titre gratuit

DIT que les frais afférents à la cession seront à la charge de la Ville,

DIT que l'établissement de l'acte sera confié à une étude notariale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Nombre de suffrages exprimés : 9

Votes Pour: 9

M. Xavier ODO: Procuration à Mme GAUTELIER

Mme Isabelle GAUTELIER Mme Marie-Claude MASSON

M. Florian CAMEL: Procuration à Mme MASSON

Mme Danielle MECHIN Mme Martine NAZARET Mme Dominique GERBES Mme Marie-Françoise BLONDEEL M. André MICHEL

Abstention: 1

M. Roland DECOMBE

# 2 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET CCAS

# Rapport de Madame GAUTELIER

Monsieur le Président rappelle que le budget du CCAS 2022, adopté par le conseil d'administration du 29 mars 2022, a été établi sur des bases prévisionnelles et qu'il convient aujourd'hui de procéder à un certain nombre de réajustements budgétaires.

La décision modificative n° 2 est équilibré et intervient comme suit :

#### Section d'investissement

Dépenses :

chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
041	204412	01			Bâtiments et installations	120 224,16 €
Total section dépenses d'investissement				120 224,16 €		

#### Recettes:

chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
041	21318	01			Autres bâtiments publics	120 224,16 €
	Total section recettes d'investissement				120 224,16 €	

#### Section de fonctionnement

chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
67	6718	02			Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250,00€
011	604	610			Achats prestations de services	- 250,00 €
	Total section de fonctionnement				0,00 €	

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la décision modificative n°2 telle que présentée

DÉBAT - DISCUSSIONS				
Madame la Vice-Présidente met la délibération aux voix.				
DÉLIBÉRÉ – VOTES				

Sur proposition du rapporteur et après avoir délibéré,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Adopte** la décision modificative de crédits n°2 pour le budget du CCAS 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes Pour: 10

M. Xavier ODO: Procuration à Mme GAUTELIER

Mme Isabelle GAUTELIER Mme Marie-Claude MASSON

M. Florian CAMEL: Procuration à Mme MASSON

M. Roland DECOMBE Mme Danielle MECHIN Mme Martine NAZARET Mme Dominique GERBES

Mme Marie-Françoise BLONDEEL

M. André MICHEL

# 3 – SORTIE JOURNÉE SEMAINE BLEUE SENIORS

#### Rapport de Madame GAUTELIER

Dans le cadre de l'événement national et annuel « la Semaine Bleue » qui s'est déroulée du 03 au 7 octobre 2022, le CCAS de Grigny a proposé le lundi 3 octobre 2022, une sortie découverte à Chanaz en Savoie : les participants se sont acquittés de la somme de 40€ (quarante euros) par personne.

Le coût du Transport aller-retour a été pris en charge sur le budget du CCAS.

Les participants peuvent être remboursés des sommes versées en cas de maladie ou d'hospitalisation sur présentation d'un certificat médical ou d'un bulletin d'hospitalisation.

Les sommes ainsi encaissées seront versées au compte 706.

# **DÉBAT - DISCUSSIONS**

Madame MECHIN demande le montant du transport. Madame Isabelle GAUTELIER répond qu'il s'élève à 850,00€.

Madame GERBES demande le nombre de participants. Madame Isabelle GAUTELIER répond qu'ils étaient 48 personnes.

#### **DÉLIBÉRÉ - VOTES**

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuve l'encaissement de l'activité sortie découverte

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes Pour: 10

M. Xavier ODO: Procuration à Mme GAUTELIER

Mme Isabelle GAUTELIER Mme Marie-Claude MASSON

M. Florian CAMEL: Procuration à Mme MASSON

M. Roland DECOMBE
Mme Danielle MECHIN
Mme Martine NAZARET
Mme Dominique GERBES
Mme Marie-Françoise BLONDEEL

M. André MICHEL

#### 4 - REPAS DE NOEL 2022

# Rapport de Madame GAUTELIER

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grigny offre chaque fin d'année un repas de noël aux personnes âgées de 70 ans et plus domiciliées sur la commune.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide d'accepter la participation de personnes n'ayant pas atteint l'âge 70 ans (conjoint, personne accompagnatrice) et/ou extérieure à la Commune de Grigny sous réserve du règlement du repas d'un montant de 33€.

Les sommes ainsi encaissées seront versées au compte 706.

# **DÉBAT - DISCUSSIONS**

Madame MECHIN demande le coût de revient du repas pour le CCAS. Madame Isabelle GAUTELIER répond environ 30,00€ par personne hors boissons, animation et décorations....

# DÉLIBÉRÉ – VOTES

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APPROUVE** le coût du repas d'un montant de 33€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes Pour : 10

M. Xavier ODO: Procuration à Mme GAUTELIER

Mme Isabelle GAUTELIER Mme Marie-Claude MASSON

M. Florian CAMEL: Procuration à Mme MASSON

M. Roland DECOMBE
Mme Danielle MECHIN
Mme Martine NAZARET
Mme Dominique GERBES
Mme Marie-Françoise BLONDEEL
M. André MICHEL

#### COMMISSIONS D'ÉTUDES

#### Situation N°1

Présentation d'un dossier d'aide facultative : secours divers

Rejet de la commission pour une aide financière d'un montant de 175.00€ - Vote à l'unanimité

Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes Pour: 10

M. Xavier ODO: Procuration à Mme GAUTELIER

Mme Isabelle GAUTELIER Mme Marie-Claude MASSON

M. Florian CAMEL: Procuration à Mme MASSON

M. Roland DECOMBE
Mme Danielle MECHIN
Mme Martine NAZARET
Mme Dominique GERBES
Mme Marie-Françoise BLONDEEL
M. André MICHEL

# **QUESTIONS DIVERSES**

Madame BLONDEEL demande si les élus étaient présents aux 30 ans de l'Eolienne et si la construction d'un 3ème Ehpad est en projet sur la commune. Madame Isabelle GAUTELIER répond par la négative : Il s'agirait plutôt d'un déménagement de l'Eolienne prévu à long terme.

Madame MECHIN demande si des médecins vont arriver sur la commune. Madame Isabelle GAUTELIER répond que des pistes de travail sont à l'étude et que la modification du zonage effectuée auprès de l'ARS est susceptible d'orienter un maximum de médecin sur Grigny. Madame Isabelle GAUTELIER ajoute qu'un travail partenarial est mené avec la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Coteaux Rhodaniens afin de favoriser l'arrivée de nouveaux médecins.

Madame GERBES trouve que certaines personnes âgées de la commune ont beaucoup de difficultés pour se déplacer et demande si des bénévoles ne pourraient pas les transporter. Madame Isabelle GAUTELIER trouve que c'est une bonne remarque et qu'il faut savoir se réadapter et s'entraider.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 18 heures 40.

A Grigny, le 13 décembre 2022

Le Président, Xavier ODO.

Suit la signature

La Secrétaire, Maud BENENATI.

Suit la signature